

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE  
COMPETENCES PAR THEMES

Sous matière : CULTURE

**OBJET : DEMANDE  
DE SUBVENTION  
AUPRES DE LA  
DRAC OCCITANIE  
POUR LA  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT  
LYCEE GERMAINE  
TILLION –  
ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE  
ANNEE 2022**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE  
DU : 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE  
DU : **23 NOV. 2021**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE  
DU : 23 NOV. 2021

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents** : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine SANTINI, Précillia GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations** : Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine CHABERT, Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM, Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL, Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

**Absents excusés** : Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI

**Secrétaire** : Madame Sabine CHABERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Le théâtre Scènes des 3 Ponts propose chaque nouvelle saison une programmation professionnelle diversifiée afin de toucher le plus grand nombre de personnes. Elle est élaborée en collaboration avec de nombreux partenaires locaux, départementaux et régionaux ainsi le Lycée Germaine Tillion.

Les enseignements optionnels artistiques sont partenariaux et doivent permettre aux élèves, au-delà des enseignements dispensés, de développer une pratique culturelle par la fréquentation des établissements culturels, par la rencontre des artistes et la découverte des œuvres. Ceci étant défini par la signature le 25 avril 1983 d'un premier protocole d'accord entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture et de la communication. L'Etat encourage le développement de l'éducation artistique et culturelle. Au nombre des actions préconisées au sein

des établissements scolaires, figure la création d'enseignements optionnels de théâtre, de danse et de cinéma qui doivent désormais s'inscrire dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement (circulaire MEN N°2007-022 du 22-1-2007).

Ces enseignements permettent aux établissements scolaires de lier des relations de partenariat avec les structures artistiques et culturelles du territoire telles que le Théâtre Scènes des 3 Ponts.

**Définis par le bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010, ils se composent d'une option facultative en classes de seconde et terminale, toutes séries (3 heures hebdomadaires, coefficient 1 ou 2 au baccalauréat) et d'un enseignement de spécialité en classes de première et terminale, série littéraire (5 heures hebdomadaires, coefficient 6 au bac).**

**Ils répondent à un cahier des charges national et académique (projet, programmes, autorisations d'ouverture, décisions de fermeture...).**

En référence à la circulaire du 3 janvier 2005 et sur la base de la présente convention et de l'avenant annuel, la structure artistique Théâtre Scènes des 3 Ponts pourra adresser pour examen à la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie une demande subvention destinée exclusivement à la mise en œuvre du projet (rémunération et défraiement des intervenants - hors jury du baccalauréat).

Le lycée définira la part qu'il apportera à cette activité sur ces propres crédits, votés en conseil d'administration ainsi que les demandes d'aides complémentaires qu'il adressera à différents partenaires (collectivités territoriales, autres services de l'Etat...).

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder aux demandes de subvention auprès de la DRAC Occitanie afin de mettre en œuvre ce partenariat.

Le coût total prévisionnel du budget de l'action **17 300 euros TTC**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CHARGES	€	en %	RECETTES	€	en %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
60 . Achats	0,00 €	0,00%	70 . Recettes propres	0,00 €	0,00%
61 . Services extérieurs	0,00 €	0,00%	<b>74 . Subventions</b>		
			ETAT DRAC OCCITANIE	15 100,00 €	87,28%
62 . Autres services extérieurs	0,00 €	0,00%			
			Autres Etablissements publics		
63 . Impôts et taxes	0,00 €	0,00%	Lycée Germaine Tillion	2 200,00 €	12,72%
64 . Charges de personnel	17 300,00 €	100,00%			
			<b>Contributions volontaires</b>		
			Ville de Castelnaudary	0,00 €	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17 300,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 300,00 €</b>	<b>100,00%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,

**AUTORISE** M. le Maire à procéder aux demandes de subvention auprès du de la DRAC Occitanie afin de mettre en œuvre ce partenariat.

**PRECISE** que les dépenses vont être inscrites au Budget.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

Par publication le :

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 011-211100763-20211115-DB2021293-DE

